

Aides

Le CCAS de Libourne peut vous aider à obtenir votre retraite ou des allocations de divers organismes. En cas de difficultés financières, il vous accompagne pour trouver des solutions et débloquer des aides adaptées.

Renseignements :

- 146 rue du Président Doumer - 33500 Libourne
- 05 57 55 33 70

Aides pour le logement

Si vous vous relogez, vous pouvez solliciter les aides suivantes :

Les aides liées au logement

Une aide au logement peut vous être versée, sous certaines conditions. Elle s'adresse aux personnes qui louent un logement ou qui résident en foyer.

➤ Permanences CAF de Libourne

11 allée Robert Boulin - 33500 Libourne
Du lundi au jeudi sans rendez-vous - vendredi sur rendez-vous

➤ Permanences MSA

9 avenue du Général de Gaulle - 33500 Libourne - 05 56 01 83 83

Les aides d'accès au logement

Vous avez besoin d'une aide pour accéder à votre futur logement (dépôt de garantie, cautionnaire, frais d'agence, ...), vous pouvez solliciter une aide auprès du Fonds de solidarité logement.

Le FSL de la Gironde intervient auprès du public en proposant des aides au logement, énergies, eau et télécommunications.

- FSL - 2 rue des Arts CS 80002 - 33306 Lormont - 05 57 77 21 60 ou
- Rendez-vous au CCAS de Libourne par téléphone : 05 57 55 33 70

Allocation de solidarité aux personnes âgées

Vous avez besoin d'un soutien pour faire valoir vos droits à la retraite, à l'Allocation Solidarité aux personnes âgées ?
Rendez-vous sur www.info-retraite.fr ou dans un réseau France Services.

➤ Renseignements au CCAS de Libourne - 05 57 55 33 70

Aide juridique

Différentes structures proposent des permanences au CCAS afin de vous aider dans vos démarches : surendettement, évaluation linguistique, droit des étrangers, aide aux victimes, conciliateur de justice, notaire, avocats, informations sur vos droits, sur les impôts...

➤ Prenez contact au CCAS pour en savoir plus et connaître les modalités de prise de rendez-vous.

Aides pour l'autonomie

➤ Suite à une hospitalisation :

Il est recommandé de vous rapprocher rapidement de votre complémentaire santé (mutuelle) ou de votre compagnie d'assurance qui peuvent vous accorder, selon votre contrat, des aides au retour après hospitalisation. Certaines caisses de retraites peuvent vous accorder une aide financière, pour une durée de 3 mois afin de financer des aides à domicile. La demande doit être constituée avant la sortie par le service social du centre hospitalier.

➤ Vous rencontrez des difficultés pour entretenir votre cadre de vie ou faire vos courses :

Les caisses de retraite de base (CARSAT/MSA/CNRA/CNIM/CNMSS/SNCF/MGEN) ou le département (aide sociale) peuvent vous accorder une aide financière afin de mettre en place des interventions d'aide à domicile. Ces aides sont déterminées par des conditions de dépendance et de ressources.

➤ Vous avez besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne :

Vous pouvez solliciter le dispositif APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou PCH (Prestation de Compensation du Handicap) accordés par le département de la Gironde. L'APA et la PCH permettent de financer les interventions d'auxiliaire de vie.

➤ La téléassistance :

Le CCAS apporte un soutien financier aux Libournais retraités à faibles ressources qui souhaitent mettre en place un dispositif de téléassistance.

Le service évaluation vous accompagnera dans la constitution de la demande. Aide forfaitaire versée en une fois et non renouvelable et soumise à condition de ressources.

➤ Sortir Plus :

Dispositif qui permet aux retraités Agirc-Arrco de 75 ans et plus, sans condition de ressources, d'être accompagnés par une personne de confiance lors de sorties.

Pour cela contactez les au : 0 971 090 971

Ce service est utilisable annuellement dans la limite de l'aide accordée. Dès lors, il vous suffira de contacter la plateforme pour organiser une sortie.

Orientation et aides à l'entrée en établissement

➤ Personnes Agées :

Aide accordée par le département de la Gironde pour le financement des hébergements en EHPAD ou Familles d'accueils agréés. Cette aide impose la constitution de dossier d'obligation alimentaire pour les enfants et beaux-enfants du demandeur.

www.gironde.fr / 05 56 99 66 99

› Personnes handicapées :

Aide accordée par le département de la Gironde pour le financement des hébergements et des accueils en structures spécialisées.

www.gironde.fr / 05 56 99 66 99

La plateforme ViaTrajectoire est un outil d'aide à l'orientation en structure.

Le CLIC du Libournais peut vous accompagner et vous informer.

Vous pouvez le joindre au 05 56 99 66 99

ou clic-3-libournais@gironde.fr

Points d'informations :

› CCAS de Libourne : le service évaluation vous accompagnera dans l'orientation et /ou la constitution de vos demandes d'aides.

evaluation@libourne.fr - 05 57 55 33 70

› Pôle Territorial du Libournais :

14 rue Jules Védrières - 33500 Libourne - 05 57 51 48 70

› Le CLIC du Libournais : 05 56 99 66 99 ou clic-3-libournais@gironde.fr

› Girond' AC : un dispositif pour les professionnels et les particuliers : 0809 109 109

Aide alimentaire, vestiboutiques

Le CCAS peut vous attribuer des aides à l'alimentation ou au paiement de factures, après rencontre avec un agent du service solidarité insertion.

Des associations sont également présentes pour vous accueillir, vous aider, ou recueillir votre inscription en tant que bénévole :

› **Croix Rouge** : 75, avenue de l'Épinette 33500 Libourne - 05 57 51 21 20

› **Société Saint Vincent de Paul** : 8 rue de Toussaint - 33500 Libourne - 06 15 54 74 79

› **Secours Populaire** : 3 rue de l'Industrie 33500 Libourne - 05 57 51 38 44 06 82 99 21 03

› **Auberge du Cœur** : 3 rue de l'Industrie 33500 Libourne - 05 57 51 39 02

› **Secours Catholique** : 30 allée des Castors 33500 Libourne - 07 49 33 95 52

La sécurité au quotidien

Chaque habitant a le droit de jouir pleinement du lieu où il réside dans la sérénité et la tranquillité.

Tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Votre inscription doit être effectuée à la brigade de gendarmerie maximum 45 jours à l'avance et au plus tard la veille du départ.

La gendarmerie à Libourne est située au 47 bis boulevard de Quinault et est joignable au 05 57 50 82 00.

Police Municipale

<https://www.libourne.fr/votre-mairie/seniors/aides?>

Les bureaux de la Police Municipale sont situés au 80 cours Tourny.

- 05 57 55 33 49 (du lundi au samedi)
- Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

La Police Municipale dispose également d'une brigade de nuit qui intervient du mardi au samedi de 20h à 3h30 du matin. Dans cette tranche horaire vous pouvez les joindre au 06 20 59 53 37.

Demandez Angela

La ville de Libourne a déployé le dispositif « Demandez Angela » qui permet de créer un réseau de commerçants et d'établissements publics, formés et engagés au soutien des victimes de violences commises dans l'espace public. Ce dispositif vise à créer des lieux refuges (bars, commerces ou établissements ouverts au public...) pour les individus en situation d'insécurité dans l'espace public. Les lieux refuges sont reconnaissables grâce au sticker « Demandez Angela » apposé sur les vitrines. Il suffit de s'y rendre et de demander à parler à « Angela » pour signaler une situation d'urgence ou de malaise.

S'adapter aux aléas climatiques

Pendant la canicule :

- Se rafraîchir : rester à l'intérieur du domicile dans les pièces les plus fraîches, s'humidifier le corps par des bains, des douches, ou à l'aide de brumisateurs ou gants de toilette.
- Se protéger de la chaleur : fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil ; ouvrir les fenêtres la nuit en provoquant des courants d'air ; en cas de sortie rester à l'ombre, porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire.
- S'hydrater et continuer à manger comme d'habitude : boire au moins 1,5 l par jour, sauf contre-indication médicale (eau, bouillon de légumes, tisane...) ; ne pas consommer d'alcool et éviter l'eau glacée. Fractionner les repas si vous n'avez pas très faim.
- Demander conseil au médecin traitant surtout en cas de prise médicamenteuse ou lors de troubles inhabituels comme des crampes musculaires, un épuisement avec étourdissement, faiblesse ou insomnie inhabituelle, perte de poids rapide et importante.
- En cas de malaise, appelez le 15

En cas de grand froid :

- Veillez à être vigilant envers les personnes âgées ou dépendantes de votre entourage !
- Limiter les sorties en extérieur lorsqu'il fait très froid et veillez à ce que les extrémités soient bien couvertes (tête, cou, mains, pieds)
- Éviter de sortir la nuit, car il fait encore plus froid.
- Soyez particulièrement attentif à bien ventiler votre logement une fois par jour, et à ne pas surchauffer
- Vérifier le bon état de marche de votre installation de chauffage, pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, fréquentes l'hiver.
- Ne bouchez pas les aérations.
- Limiter les efforts physiques : même chez les personnes en bonne santé, le froid a pour conséquence une accélération du rythme cardiaque. Ménagez-vous et évitez les efforts physiques en plein air.
- Nourrissez-vous convenablement et ne buvez pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.

En cas de tempêtes ou d'inondations

- › Informez-vous sur les niveaux de vigilances météo en cours : <http://vigilance.meteofrance.com>
- › Rester à l'abri et évacuer les lieux selon les consignes de secours ou si la montée des eaux l'oblige,
- › Fermer les portes, les fenêtres et les volets
- › Ne pas prendre la voiture
- › Débrancher les appareils électriques



Bon à savoir

Pensez à vous inscrire sur le registre nominatif de la ville de Libourne pour bénéficier d'une veille des agents du CCAS :

- en remplissant le formulaire disponible au CCAS
- par téléphone au 05 57 55 33 70 ou 06 59 32 67 72
- evaluation@libourne.fr

Le registre nominatif est ouvert aux personnes âgées de + de 65 ans et aux personnes vulnérables ou en situation de handicap.

Lutte contre l'isolement

Pour lutter contre l'isolement, la Ville et le CCAS de Libourne proposent plusieurs actions :

Charte de Bienveillance

Commerçants et habitants peuvent signaler des situations préoccupantes (isolement, précarité, perte d'autonomie).

- › Contact : CCAS de Libourne au 05 57 55 33 70.

Visites de convivialité par des jeunes en Service Civique

À qui ce service s'adresse ?

- › Aux personnes vivant seules à leur domicile,
- › Aux plus de 80 ans.

Combien ça coûte ?

- › Ce service est gratuit.

Ces visites ont plusieurs objectifs :

- › Rompre l'isolement au domicile : les jeunes volontaires, viennent à votre domicile. Les visites de convivialité sont planifiées avec vous et l'accompagnement adapté à votre demande.
- › Partager et échanger pour aider à bien vieillir : les jeunes volontaires vous proposent des activités variées, utiles et ludiques. Ils vous accompagnent selon les besoins dans l'utilisation des outils numériques ou sur vos sorties de proximité.
- › Développer la solidarité intergénérationnelle : parce que l'intergénérationnel est un lien nécessaire pour nos aînés comme pour nos jeunes. Toutes les missions s'inscrivent dans l'échange et la bienveillance pour favoriser

l'épanouissement et la solidarité. Les jeunes volontaires sont formés et accompagnés, par des professionnels tout au long de leur mission.

Fonctionnement :

- › Contactez le service par téléphone.
- › Un premier rendez-vous à votre domicile est organisé.
- › Présentation du binôme de volontaires à votre domicile.
- › Mission de 6 mois avec planning de visites.
- › Bilan à la fin de la mission.

Contact :

- › 05 57 55 33 51 ou 06 35 45 45 56
- › seniors@libourne.fr
- › Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

L'association les Petits Frères des Pauvres œuvre aussi pour lutter contre l'isolement :

- › 47 cours des Girondins - 06 16 33 72 06
- › Libourne@Petitsfreresdespauvres.fr

La Conciergerie Libournaise à votre service

Le concierge de Libourne vous rend tous les petits services pour simplifier votre quotidien !
Ce service est porté par LibRT Régie de Territoire du Libournais et soutenu par la ville de Libourne.

Que peut faire votre concierge ?

- › Petits travaux de bricolage (réparation d'un meuble...)
- › Petits travaux de maintenance (remplacement d'une ampoule...)
- › Entretien courants (nettoyage d'une gouttière en rez-de-chaussée...)
- › Débarassage de petits encombrants
- › Garde et promenade d'animaux
- › Livraison de colis (entre un point relais et le domicile)
- › Portage et livraison de courses
- › Arrosage et entretien des plantes
- › Sortie de poubelles
- › Déplacements divers pour le courrier et les colis
- › Petits dépannages informatiques (brancher une box, installer un logiciel...)

Service facturé 5€ pour une intervention ne dépassant pas 30 minutes, puis 20€ de l'heure éligible à 50% de crédit d'impôts, soit 10€/h.

Paiement CESU accepté.

Contacter la conciergerie

- › Via le formulaire en ligne à votre disposition
- › Sur Facebook : La Conciergerie Libournaise
- › concierge.libourne@librt.fr
- › 06 59 21 41 89

Libourne Ville Inclusive

La Démarche « Libourne Ville Inclusive » comporte deux axes :

- La labélisation « Ville Amie des Aînés »
- La mission d'une démarche globale et transversale sur la place des séniors et des personnes en situation de handicap dans un territoire plus inclusif.

L'ambition est de porter cette dynamique d'inclusion sur l'ensemble des politiques municipales et pour tous les publics.

« Une ville inclusive et accessible est un lieu où chacun, indépendamment de ses moyens économiques, de son genre, de son appartenance ethnique, de ses capacités, de son âge, de son identité sexuelle, de son statut migratoire ou de sa religion, est habilité à participer pleinement aux opportunités sociales, économiques, culturelles et politiques que la ville peut offrir. »

La Ville de Libourne a obtenu le niveau Or pour le label « Ami des aînés »

Délivré par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. L'obtention de ce label concrétise les actions et les investissements entrepris par la ville dans le cadre d'une politique globale pour une meilleure prise en compte du vieillissement au sein du territoire.

Démarche Qualité

Depuis 2016, l'accueil général de l'hôtel de ville et l'accueil du Service Solidarité Insertion sont certifiés AFNOR Qualiville.



HOTEL DE VILLE

42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :

8h30 > 12h30
13h15 > 17h